

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2023** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Wajdi Guerfala** (CWG) & **Mr Abdellatif Abbes** (Union Audit Tunisie UAT).

BILAN 2023 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR arrêté au 31 décembre 2023

(en Milliers de Dinars Tunisien)

ACTIFS	Notes	2023	2022
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	10 069	9 103
Amortissements		- 8372	-7 699
Valeur Nette		1 697	1 404
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 607 880	2 625 687
Amortissements		- 1 779 778	-1 720 425
Valeur Nette		828 102	905 262
Immobilisations Financières	6-1-3	238 202	236 774
Provisions		-122 326	-121 881
Valeur Nette		115 876	114 893
Total Des Immobilisations		2 856 151	2 871 564
Total Des Amortissements et Des Provisions		-1 910 476	-1 850 005
Valeur Nette Des Actifs Immobilisés		945 675	1 021 559
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	161 786	188 434
Total Des Actifs Non Courants Net		1 107 461	1 209 993
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6-1-5	5 588	6 065
Provisions		-389	-412
Valeur Nette		5 199	5 653
Clients Et Comptes Rattachés	6-1-6	194 372	264 375
Provisions		-130 632	-159 356
Valeur Nette		63 740	105 019
Autres Actifs Courants	6-1-7	1 494 954	1 330 170
Provisions		-102 307	-88 333
Valeur Nette		1 392 647	1 241 837
Créances sur Cession Avions	6-1-8	4 305	4 305
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	4 322	3 365
Provisions		- 3 285	-3 285
Valeur Nette		1 037	80
Liquidités et Equivalents de Liquidités		148 540	140 657
Total Des Actifs Courants NET		1 615 468	1 497 551
TOTAL DES ACTIFS		2 722 929	2 707 544

BILAN 2023 (SUITE) SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR arrêté au 31 décembre 2023
(en Milliers de Dinars Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	6-1-11		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		408 271	411 882
Autres capitaux propres		50 886	50 886
Résultats reportés		-2 042 356	-1 813 390
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'Exercice		-1 477 000	-1 244 423
Résultat de l'exercice		-282 710	-228 967
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		- 1 759 710	-1 473 390
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-12	579 622	630 019
Provision pour Risques Et Charges	6-1-13	79 609	67 146
Autres Passifs Non Courants	6-1-14	516	1 363
Total Passifs Non Courants		659 747	698 528
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	6-1-15	2 942 438	2 638 809
Autres Passifs Courants	6-1-16	686 874	632 974
Autres Passifs Financiers	6-1-17	193 580	210 623
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 822 892	3 482 406
TOTAL DES PASSIFS		4 482 639	4 180 934

ETAT DE RESULTAT 2023 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR au 31 décembre 2023
(en Milliers de Dinars Tunisien)

	Notes	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6-2-1	1 576 632	1 316 509
REVENUS TRANSPORT PASSAGERS ET BAGAGES		1 544 837	1 281 410
REVENUS TRANSPORT FRET ET POSTE		24 704	23 433
REVENUS DE L'ASSITANCE COMMERCIALE		7 091	11 666
Autres Produits d'Exploitation	6-2-2	72 715	60 940
Total Des Produits D'Exploitation		1 649 347	1 377 449
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés	6-2-3	479 404	472 985
Charges de personnel	6-2-4	240 516	217 961
Dotations aux amortissements et aux Provisions	6-2-5	82 844	98 496
Redevances Aéronautiques	6-2-6	463 033	382 188
Assistances fournies aux avions	6-2-7	293 100	219 074
Loyer avions et réacteurs	6-2-8	163 153	50 201
Commissions sur vente de titres de transport		13 547	14 102
Autres Charges d'exploitation	6-2-9	97 703	84 221
Total Des Charges D'exploitation		1 833 300	1 539 228
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Charges Financières Nettes	6-2-10	113 628	58 562 (*)
Produits des Placements et Autres Produits Financiers	6-2-11	14 194	-140
Autres Gains Ordinaires		5 160	2 969 (*)
Autres Pertes Ordinaires		1 711	9 089 (*)
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		-279 938	-226 600
Impôt sur les bénéfices		2 772	2 367
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		-282 710	-228 967
Résultat Net De L'Exercice		-282 710	-228 967
Effets des Modifications Comptable (net d'impôt)		-	-
Résultat Après Effet Des Modifications Comptables		-282 710	-228 967

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE 2023 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR Exercice clos au 31 décembre 2023

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	Note	2023	2022
FLUX LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients		1 627 763	1 305 634
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-1 188 180	- 1 093 212
Intérêts payés		-39 069	- 26 621
Impôts, droits, taxes et versements assimilés		-93 305	- 48 307
Primes d'assurance déboursées		-5 720	- 6 429
Autres Flux affectés à l'exploitation		-188 596	- 40 808
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Exploitation	6-3-1	112 893	90 257
FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition D'immobilisations Corporelles et Incorporelles		-71 825	- 59 486
Cession Des immobilisations Corporelles et Incorporelles		10 099	5 577
Prêts à long et moyen termes		-11 727	-10 636
Remboursement avances avioniques		38 194	109 001
Remboursements des prêts et cessions d'obligations		3 289	1 098
Intérêts et dividendes reçus		11 609	6 519
Autres Flux Liés aux activités d'investissement		719	45 201
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Investissement	6-3-2	-19 642	97 274
FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements Provenant D'Emprunts		114 809	22 610
Remboursement D'Emprunts		-201 164	- 171 532
Flux Nets Affectés Aux Activités De Financement		-86 356	- 148 922
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités		988	9 996
VARIATION DE TRESORERIE		7 883	48 605
Trésorerie au début de la période		140 657	92 052
Trésorerie à la fin de la période		148 540	140 657

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (en Milliers de Dinars Tunisien)

PRODUITS	2023	2022	CHARGES	2023	2022	SOLDES	2023	2022
VENTES DE MARCHANDISES			COUTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	-		MARGES COMMERCIALE	-	
REVENUES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 649 348	1377 449	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES	- 479 404	-472 985	MARGES SUR COUTS MATIERES	1 169 943	904 464
MARGRE COMMERCIALE	1 169 943	904 464	AUTRES CHARGES EXTERNES	- 1 021 858	-742 575			
TOTAL	1 169 943	904 464	TOTAL	- 1 021 858	-742 575	VALEUR AJOUTEE BRUTE	148 085	161 889
VALEUR AJOUTEE BRUTE	148 085	161 889	IMPOTS ET TAXES	- 8 699	- 7 239			
			CHARGES DE PERSONNEL	- 240 516	-217 961			
TOTAL	148 085	161 889	TOTAL	- 249 215	-225 199	EXCEDENT OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPOLITATION	-101 130	-63 311
			INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	- 101 130	-63 311			
			AUTRES CHARGES ORDINAIRES	- 102 006	-120 024			
AUTRES GAINS ORDINAIRES	91 773	114 224	CHARGES FINANCIAIRES	- 40 955	-33 036			
PRODUITS FINANCIERS ET DES PLACEMENTS	14 185	-139	DOTS AUX AMTS ET AUX PROVISIONS	- 141 826	-124 340			
TRANSFERTS DE CHARGES	22	26	IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 2 772	-2 367			
TOTAL1	105 980	114 111	TOTAL2	- 388 690	-343 078	RESULTAT AO APRES IMPÔTS	-282 710	-228 967
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-282 710	-228 967	EFFETS MODIFICATIONS COMPTABLES	-	-			
TOTAL	-282 710	-228 967	TOTAL			RESULTAT NET	-282 710	-228 967

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les Faits Marquants De L'Exercice

L'année 2023 est marquée par les événements suivants :

1- Amélioration au niveau de l'activité :

L'activité 2023 est marquée par l'augmentation du nombre de passagers transportés par rapport à 2022 soit 2 474 766 passagers en 2023 contre 2 170 634 en 2022.

2- Réception du 5^{ème} avion A320 Neo :

L'année 2023 a été marquée par l'entrée en exploitation du cinquième appareil Airbus A320neo, s'inscrivant dans le cadre du programme de renouvellement et de modernisation de la flotte.

Ces avions sont exploités dans le cadre des contrats de location Sales and Lease Back « SLB ».

3- Location sur 6 ans de 4 avions :

Tunisair a conclu un contrat de location de 4 avions sur 6 ans selon l'option Dry-Lease.

4- Exploitation d'un nouveau système d'information :

L'année 2022 a été marquée par le démarrage du système de la recette commerciale relatif au traitement comptable des ventes et du transport des passagers de l'année 2023 représente le premier exercice d'exploitation.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amorties sur les durées suivantes :

	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Fonds commerciaux	20 ans
Droits au bail	20 ans

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont présentées à l'actif au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

	Taux
Constructions en dur	5%
Machines, matériels et équipements industriels	15%
Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
Equipements informatiques	33.33%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Matériels de cuisine et buanderie	20%
Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
Matériel roulant	20%
Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5 000 à 27 000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values probables font l'objet de provisions pour dépréciation conformément à la norme comptable N°7.

5- Stocks :

En se référant à la norme comptable n° 04, les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent, ils font l'objet d'un inventaire physique périodique. Ils sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Les articles stockés et non mouvementés depuis longtemps ou non valable pour l'exploitation selon les procédures métiers ou la législation sont constatés au niveau magasin stock dormant et leurs valeurs font l'objet de constatation des provisions pour dépréciation des stocks.

6- Provisions pour créances douteuses :

A l'exception des filiales, les créances des clients non recouvrées pour pendant période dépassant 12 mois, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, en prenant également en considération la nature de la créance, la catégorie du client, le type de la relation contractuelle et les garanties de recouvrement existantes ainsi que les événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Provisions pour risques et charges :

Conformément à la norme comptable Tunisienne N°14, ces provisions sont constatées pour faire face à des pertes ou à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice et comportant un élément d'incertitude quant à leurs montants ou à leurs réalisations.

8- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte « Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

9- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

10- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

11- Comptabilisation du programme Fidelys :

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

La comptabilisation du programme Fidelys est basée sur une méthode statistique et ce conformément à la norme de IFRS15<<Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients>>.

12- Frais de formation :

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbés linéairement sur 3 ans.

13- Les primes d'assurance-crédit :

Les primes d'assurance-crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

14- Les Actifs non courants destinés à être cédés :

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédés et dont la vente est hautement probable sont traités référence à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique «Actifs non courants détenus en vue de la vente» au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des éventuels coûts de la vente.

15- Le principe de continuité d'exploitation :

La société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2025 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Mise en place d'une commission de compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidant l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,

- Accord du gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

NOTES AU BILAN

Exercice clos au 31 décembre 2023

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Logiciels	9 936	8 970	966
Fonds commercial	101	101	-
Droit au bail	32	32	-
Total brut	10 069	9 103	966
<i>Amortissements</i>	<i>- 8 372</i>	<i>-7 698</i>	<i>-674</i>
Total net	1 697	1 405	292

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Terrains	1 780	1 780	-
Constructions	25 067	25 034	33
Constructions sur sol OACA	25 219	25 220	-1
Constructions en cours	209	604	-395
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 273 617	2 238 219	35 398
Matériels de transport aérien en cours (i)	120 508	175 688	-55 180
Equipement de rechange avionique	85 117	84 173	944
Matériels d'exploitation	10 657	10 460	197
Equipements de bureau	39 678	38 907	771
Matériels de transport roulant	7 961	7 939	22
Matériels et outillages	4 073	4 073	-
Autres immobilisations corporelles	13 994	13 590	404
Total brut	2 607 880	2 625 687	-17 807
<i>Amortissements</i>	<i>-1 779 778</i>	<i>-1 720 425</i>	<i>-59 353</i>
Total net	828 102	905 262	-77 160

- (i) Cette variation est due essentiellement à la récupération des avances antérieurement payées à Airbus dans le cadre des contrats d'acquisition de 5 avions A320 Neo, lesquels ont été convertis ensuite en contrats de location SLB.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	SOLDE DEBUT 2023	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2023	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 780				1 780	-	1 780
CONSTRUCTIONS	50 859	33	-397		50 495	49 262	1 233
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	84 173	944			85 117	75 714	9 403
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 728 760				1 728 760	1 334 959	393 801
REVISIONS GENERALES REACTEUR	435 923	84 122	-42 952	-10 505	466 588	191 509	275 079
GRANDES VISITES AVIONS	73 535	7 236	-209	-2 293	78 269	54 911	23 358
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	175 688	21 615		-76 795	120 508		120 508
MATERIEL D'EXPLOITATION	10 460	197			10 657	10 187	470
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 939	22			7 961	7 631	330
MATERIEL & OUTILLAGE	4 073				4 073	4 050	23
EQUIPEMENT DE BUREAU	38 906	772			39 678	38 614	1 066
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	13 590	404			13 994	12 941	1 053
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 625 686				2 607 880	1 779 778	828 102
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 103	966			10 069	8 372	1 697
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 634 789	116 311	-43 558	-89 593	2 617 949	1 788 150	829 799

Tableau des amortissements

(en Milliers de Dinars Tunisien)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2023	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2023
CONSTRUCTIONS	48 997	265			49 262
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	72 635	3 079			75 714
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 284 323	50 636			1 334 959
REVISIONS GENERALES	191 029	12 511	-1 722	-10 309	191 509
GRANDES VISITES	51 970	5 337	-103	-2 293	54 911
MATERIEL D'EXPLOITATION	9 466	721			10 187
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 445	186			7 631
MATERIEL & OUTILLAGE	4 042	8			4 050
EQUIPEMENT DE BUREAU	38 110	504			38 614
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 408	533			12 941
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 699	673			8 372
TOTAL	1 728 124	74 453	-1 825	-12 602	1 788 150

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Prêts	18 435	22 081
Titres de participation	155 855	155 855
Autres immobilisations *	63 912	58 838
Total brut	238 202	236 774
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts **</i>	<i>-122 326</i>	<i>-121 881</i>
Total net	115 876	114 893

*La variation de cette rubrique est expliquée essentiellement par la constatation des dépôts et cautionnement relatifs aux opérations de location des avions.

Société	Nombre	Val. Nominale de l'action (en dinars)	Valeurs d'acquisitions (en dinars)	Valeurs (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation (en milliers de dinars)
					31/12/2022	31/12/2023	
TUNISAVIA	398 993	10	2,246	774	-	-	-
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 096	24 096	24 096	-
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 280	62 165	62 520	-355
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347	20 347	20 347	-
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350	-	-	-
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5	5	5	-
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400	5 400	5 400	-
ATCT	79 500	100	100	7 950	1530	1 521	9
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5	5	5	-
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100	-	-	-
STUSID	1 250	100	100	125	-	-	-
STT de Tabarka	400	25	25	10	10	10	-
Société Protunisia	400	10	10	4	4	4	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53	-	-	-
CERA	100	10	10	1	-	-	-
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	23	-	-	-
SEPTH	4 400	10	9,091	40	33	33	-
SNR	2 900	5	5	15	-	-	-
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15	15	15	-

Société	Nombre	Val. Nominale de l'action (en dinars)	Valeurs d'acquisitions (en dinars)	Valeurs (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation (en milliers de dinars)
					31/12/2022	31/12/2023	
SOTUTOUR	472	100	100	47	47	47	-
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2	2	2	-
SAGEP	60	10	10	1	1	1	-
SODIS	17 142	10	2,980	96	45	45	-
			TOTAL 1	141 739	113 705	114 051	-346

2-Les titres de participation à l'étranger se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation
					31/12/2022	31/12/2023	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264	476	575	-99
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 566	6 565	6 565	-
SITA-BELGE	6	10 €	10 €	0	-	-	-
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286	-	-	-
			TOTAL 2	14 116	7 042	7 141	-
			TOTAL 1+2	155 855	120 747	121 192	-445

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre les éléments suivants :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Ecarts de conversion (1)	37 869	76 162
Charges à répartir et autres actifs non courants (2)	123 917	112 272
Total	161 786	188 434

1- l'écart de conversion se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Ecarts de conversion Actifs	77 990	107 225
Résorptions	-40 121	-31 063
Total	37 869	76 162

2- Les charges à répartir sont composées principalement :

- du reliquat entre les avances avions TU et Airbus (PDP) et des BFE déduction faite du Complément Allowance CFM viré à Tunisair pour 63 250 KDT

- Primes d'assurance des emprunts pour acquisition des avions pour 8 252 KDT

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022
Stocks consommables catering	2 128		2 432
Stocks habillement	880		671
Autres stocks consommables	2 580		2 962
Total brut	5 588		6 065
<i>Provisions</i>	-389	(1)	-412
Total net	5 199		5 653

(1) Il s'agit de la provision du stock dormant.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Clients ordinaires	63 740	105 019
Clients douteux	159 380	159 356
Total brut	223 120	264 375
<i>Provisions</i>	-130 632	-159 356
<i>Clients douteux – Gains de change reportés</i>	-28 748	-
Total net	63 740	105 019

Toutes les créances sur les compagnies aériennes ont été évaluées selon le cours de change à la date de clôture. Les gains de change latents sur les créances douteuses auprès de ces

compagnies ont été comptabilisés en moins au niveau de la rubrique gains de change reportés. 28 748KDT.

(en milliers de dinars)	2023	2022
Clients locaux	7 427	7 427
Clients Administrations	10 099	10 099
Clients Divers étrangers	22 358	22 358
CLIENTS COMPAGNIES AERIENNES (i)	74 149	102 897
Agences de voyage et autres	16 599	16 575
Total net	130 632	159 356

(i) Il s'agit principalement de la créance impayée de Mauritania Airways.

6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022	VARIATION
Personnel et comptes rattachés	17 693	(1)	16 885	808
Etat et collectivités publiques	65 905	(2)	65 423	482
Débiteurs divers	10 569		11 888	-1 319
Divers autres actifs courants	1 400 787	(3)	1 235 974	164 813
Total brut	1 494 954		1 330 170	164 784
Provisions	-102 307		-88 333	-13 974
Total net	1 392 647		1 241 837	150 810

(1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Avances accordées aux personnels	11 347	11 911	-564
Prise en charge maladies	5 207	4 449	758
Autres	1 139	525	614
Total	17 693	16 885	808

(2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
ETAT crédit de TVA	60 642	63 043	-2 401
TVA à l'étranger à récupérer	804	1 332	-528
Autres	4 459	1 048	3 411
Total	65 905	65 423	482

(3) Divers autres actifs courants : cette rubrique est composée de :

(en milliers de dinars)	2023		2022	VARIATION
Créance Tunisair Technics	304 429		297 410	7 019
Tunisair Technics (charge du personnel)	607 095	(i)	506 155	100 940
Tunisair Handling	312 390	(ii)	296 288	16 102
Ventes BSP étranger à encaisser	46 511		49 080	-2 569

Charges constatées d'avance	8 337		7 673	664
Fournisseurs débiteurs	21 438		23 845	-2 407
Autres (comptes d'attentes)	93 963		48 931	45 032
Tunisie catering	3 759		1 865	1 894
Amadeus	619		619	0
A.I.S.A	815		815	0
Autres	1 431		3 293	-1 862
TOTAL	1 400 787		1 235 974	164 813

- (i) La variation de ce compte correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Technics au titre de l'année 2023 et le loyer des quatre réacteurs sur 3 ans pour une valeur de 40 996 KDT.
- (ii) La variation de ce compte correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Handling au titre de l'année 2023.

6.1.8 Créance sur cession avions

Cette rubrique enregistre la créance relative à la cession de deux avions retirés de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'un contrat de vente.

(en milliers de dinars)	2023		2022	
Appareils	Nombre	Solde	Nombre	Solde
B 737-500	2	4 305	2	4 305
Total	2	4 305	2	4 305

Ces deux appareils B737-500 ne sont pas encore livrés.

6.1.9 Placements et autres actifs financiers

(en milliers de dinars)	2023	2022
Echéances à court terme sur prêts	1 009	49
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires à régulariser	-305	-305
Echéances impayées sur prêts et autres actifs financiers	3285	3285
Intérêts courus à recevoir	333	336
Total brut	4 322	3 365
<i>Provision</i>	-3 285	-3 285
Total net	1 037	80

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

(1) En milliers de Dinars	2023		2022
Capital Social	106 199	(1)	106 199
Réserves	408 271	(2)	411 882
Autres capitaux propres	50 886		50 886
Résultats reportés	-2 042 356		-1 813 390
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'Exercice	-1 477 000		-1 244 423
Résultat de l'exercice	-282 710		-228 967
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	-1 759 710		-1 473 390

(1) le capital de la société est réparti comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
ETAT TUNISIEN	68 882	68 882
CNSS	4 242	4 242
CNAM	1 772	1 772
CNRPS	4 138	4 138
AIR France	5 926	5 926
PETITS PORTEURS	21 239	21 239
Total	106 199	106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

(en milliers de dinars)	2023	2022
RESERVES LEGALES	10 620	10 620
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL*	-4 701	-1 090
Total	408 271	411 882

*Le solde du Fonds social se détaille comme suit :

Solde au 31/12/2022 (en milliers de dinars)		-1 090
	Ressources :	3 579
COTISATIONS EMPLOYES	3 364	
COTISATIONS FONDS DE SOLIDARITE	215	
	Emplois :	-7 188
DONS (PELERINAGE)	3	
DONS (FRAIS FUNERAIRE)	13	
REGLEMENT PRISE EN CHARGE PERSONNEL DECEDE	57	
REMBOURSEMENT COTISATION FONDS SOCIAL	998	
ALLOCATION SCOLAIRES POUR LES TITULAIRES ET LES VEUVES	1 282	
DEPENSES PRIMES DE FIN DE CARRIERE	2 908	
REMBOURSEMENT FONDS DE SOLIDARITE	1 927	
Solde au 31/12/2023		- 4701

Tableau de variation des capitaux propres

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	AFFECTATION RESULTAT 2022	RESERVES POUR FOND SOCIAL 2023	RESULTAT 2023	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023
Capital social	106 199			-	106 199
Réserve Légale	10 620			-	10 620
Réserves pour Réinvestissement	453 238				453 238
Reserve pour Fond social	-1 090		-3 611		-4 701
Résultats reportés	-1 813 390	-228 967		-	-2 042 356
Résultat de l'exercice	-228 967	228 967		-282 710	-282 710
Total capitaux propres avant affectation	-1 473 390	0	-3 611	-282 710	-1 759 710

6.1.12 Emprunts :

Cette rubrique représente le montant restant dû sur les emprunts qui se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Emprunt pour acquisition des avions (1)	412 109	513 078
Emprunt pour financement des réacteurs (2)	142 701	85 334
Emprunt pour exploitation (3)	24 811	31 607
Total	579 622	630 019

La répartition des emprunts par banque et par devise est comme suit :

(1)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
AMEN BANQUE	-	-	4 125
TRESORERIE GENERALE	79 226	-	-
CITI BANK	-	53 411	-
BH			6 000
STB			39 384
TOTAL	79 226	53 411	49 509

(2)

	Emprunt TND	Emprunt EUR
ATTIJERI BANK	58 372	-
AMEN BANQUE	41 705	
UIB	18 536	
BH	1 509	6 659
TOTAL	120 122	6 659

(3)

	Emprunt TND
ZITOUNA	568
AMEN BANQUE	2 297
TRESORERIE GENERALE	21 946
TOTAL	24 811

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dinars)	2023		2022
Provisions pour affaires prud'homales et Autres	33 979	(1)	22 691
Provisions pour comblement de passifs des filiales	21 105	(2)	22 672
Provisions pour risques social et Fiscal	7 823	(3)	5 788
Provisions fonds social	9 289		8 150
Provisions pour commissions sur garantie de l'Etat	7 413		7 845
Total	79 609		67 146

Cette variation de provision est expliquée principalement par :

- 1- Les provisions pour Les affaires Prud'homales en Tunisie sont constatées sur la base d'un coût moyen estimé à 20 MDT par affaire.

La variation de cette rubrique est expliquée principalement par la Constatation d'une provision des cautions pour l'année 2023 d'un montant de 6 288 KDT.

- 2- Une reprise sur provision qui a été enregistrée de 1 567 KDT suite à l'actualisation de la valeur du comblement de passif de Mauritania Airways selon le taux BCT du 31 décembre 2023. A ce jour l'affaire est toujours pendante devant une nouvelle chambre autrement composée de la Cour d'Appel de Nouakchott, qui se prononcera sur le fond de ce litige.
- 3- Une reprise de 5 787 KDT et une constatation de provision de 5 870 KDT pour l'exercice 2023 au titre du risque social

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des certificats d'investissement S.I.T.A :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Ecarts de conversion Passifs	516	1 363
Résorptions	-	-
Total	516	1 363

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022	Variation
Fournisseurs d'exploitation	2 884 394	(1)	2 571 948	312 446
Fournisseurs d'immobilisations	48 299		49 107	-808
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	15 203	(2)	14 625	578
Fournisseurs, factures non parvenues	9 540		17 368	-7 828
Fournisseurs, retenues de garantie	177		562	-385
Fournisseurs, intérêts courus	- 64		64	-
Fournisseurs, avances et acomptes	- 15 111		- 14 737	-374
Total	2 942 438		2 638 809	303 629

(1) Ce poste se détaille principalement comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
OACA	1 311 658	1 186 198
Tunisair Technics	898 555	783 754
Tunisair Handling	282 041	259 508
Tunisie Catering	47 109	42 387
Tunisair Express	5 495	5 721
TAV AIRPORTS TUNISIE	32 978	35 503
SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES SNDP	81 006	52 133
Autres fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	273 851	255 851
Total	2 932 693	2 621 055

(2) Il s'agit principalement des soldes fournisseurs d'Amadeus IT Group IT SA et EGYPTAIR.

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022	VARIATION
Créditeurs divers	26 568	(1)	24 468	2 100
Titres de transport non encore utilisés	139 291		166 157	-26 866
Personnel et comptes rattachés	28 020	(2)	28 452	-432
Etat et collectivités publiques	58 841		93 499	-34 658
Divers autres passifs courants	434 154	(3)	320 398	113 756
Total	686 874		632 974	53 900

(1) Ce poste correspond essentiellement à la dette CNSS du 4^{ème} trimestre 2023 déclarée en 2024

(2) Cette rubrique correspond principalement aux charges à payer relatives à la prime du 4^{ème} trimestre 2023 et aux charges variables pour le personnel navigant du mois de décembre 2023 ainsi qu'à la provision des congés non soldés.

(3) Ce poste comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair pour une valeur de 52 000 KDT, les déclarations CNSS à payer 79 908 KDT et le receveur des finances pour 32 268 KDT

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Echéances à moins d'un an sur emprunts	181 377	201 492
Intérêts courus et non échus sur emprunts	12 203	9 131
Total	193 580	210 623

**NOTES SUR L'ETAT DE
RESULTAT**

Exercice clos au 31 décembre 2023

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2023		2022
Revenus de l'activité de transport	1 569 541	(1)	1 304 843
Revenus de l'activité d'assistance aux compagnies aériennes	7 091		11 666
Total	1 576 632		1 316 509

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2023		2022
Transport des passagers et de bagage	1 544 836	(i)	1 281 410
Transport du fret et de la poste	30 752		29 806
Réduction sur vente fret	-6 047		-6 373
Total	1 569 541		1 304 843

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2023		2022
Revenus « Régulier Supplémentaire + pèlerinage »	870 432		727 219
Surcharge fuel et autres	423 858		348 966
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	2 087		10 606
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	32 745		17 242
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	217 435		180 652
Fidelys	-1 7 21		-3 275
Total	1 544 836		1 281 410

L'augmentation constatée en 2023 au niveau des revenus de l'activité du transport s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation du nombre de pax transporté de 14% en 2023 comparé à 2022
- Une augmentation du tonnage fret de 4% en 2023 comparé à 2022

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2023		2022
Commissions sur ventes de titres de transport	1 128		1 015
Produits des comptes de réconciliation	28 301	(1)	28 387
Produits sur émissions des LTA	7 218		8 203
Produits des redevances pour concession vente à bord	15 926		13 024
Pénalité sur remboursement billets	8 073		7 393
Divers autres produits	12 069		2 918

Total	72 715	60 940
--------------	---------------	---------------

- Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des titres de transport vendus avant le 1er janvier 2022, n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2023.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Carburant avions	435 577	437 152	-1 575
Approvisionnement Catering	40 244	32 095	8 149
Autres approvisionnements consommés	3 583	3 738	-155
Total	479 404	472 985	6 419

La baisse des dépenses carburant avion de 1 575KDT s'explique par la baisse significative des cours mondiaux du kérosène. En effet, le prix moyen à la tonne est passé de 3728.168 TND en 2022 à 3175.533 TND en 2023, ce qui a permis d'absorber le surcoût lié à l'augmentation des heures de vols.

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Personnel au sol	141 306	129 924	11 382
Personnel navigant technique	63 636	53 419	10 217
Personnel navigant commercial	36 151	33 883	2 268
Provision congés non soldés	-577	735	-1 312
Total	240 516	217 961	22 555

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Dotations aux amortissements et résorption des charges à répartir	89 089	84 655
Dotations aux provisions	52 284	27 898
Reprises des provisions	-58 529	-14 057
Total net	82 844	98 496

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Redevances de route	88 298	79 803	8 495
Redevances d'atterrissage	63 051	53 311	9 740
Redevances d'embarquement	182 382	152 063	30 319

Redevances de réservation électronique	89 855	62 835	27 020
Diverses autres redevances	39 447	34 176	5 271
Total	463 033	382 188	80 845

6.2.7 Assistance fournie aux avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Assistance Commerciale en Tunisie	22 969	17 147	5 822
Assistance Commerciale à l'étranger	102 668	82 240	20 427
Assistance Technique en Tunisie	155 446	106 883	48 563
Redevance RR TOTAL CARE	4 262	5 279	-1017
Assistance Technique à l'étranger	2 756	1 770	986
Assistance Fret	4 431	5 291	-861
Assistance Catering	568	463	105
Total	293 100	219 074	74 025

6.2.8 Loyers avions et réacteurs:

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Loyers Avions	162 779	50 201	112 579
Loyers Réacteurs	373	-	373
Total	163 153	50 201	112 952

Cette variation est expliquée essentiellement par l'entrée en vigueur du contrat SLB.

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Loyers et charges locatives	5 172	5 822	-650
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	6 315	3 034	3 281
Frais postaux et télécommunications	4 866	4 161	705
Documentation générale	2 114	2 022	92
Frais d'hébergement et de repas PAX	10 310	9 346	964
Frais d'hébergement PN	10 399	7 377	3 022
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	2 443	1 610	833
Frais de mission	832	774	58
Divers droits et taxes	8 699	7 239	1 460
Dédommagement client	6 258	5 344	914
Frais de repas PN	7 034	6 003	1 031
Frais d'entretien et de réparation	810	750	60
Frais de services bancaires et assimilés	10 030	5 718	4312
Assurance des avions	8 246	7 917	329
Divers honoraires	7 249	5 853	1 396

Frais de participation CASS & BSP	503	919	-416
Diverses autres charges d'exploitation	1 984	2 293	-309
Diverses autres charges LI-MO-CA	-1 152	3 300	- 4 452
Maintenance logiciels	4 373	4 739	-366
ENTRETIEN & REP. EQUIP DE STRUCTUE AVION	1 218	-	1 218
Total	97 703	84 221	13 482

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022 RETRAITE
Intérêt des emprunts	38 503	29 461
Dotation aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers	454	11 788
Autres charges financières	2 453	3 575
Pertes de change	106 569	111 561
Gains de change	-34 351	-97 823
Total	113 628	58 562

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Dividendes reçus	10 614	6
Rémunération des comptes bancaires	1 333	867
Intérêts de retard facturés	2 129	-1 258
Revenus des prêts à long terme	109	-4
Reprise sur provision sur éléments financiers	9	249
Total	14 194	-140

**NOTES SUR L'ETAT DES FLUX
DE TRESORERIE**

Exercice clos au 31 décembre 2023

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codification spécifique à tous les comptes généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2023 montre ce qui suit :

Libellé	SOLDE 31/12/2023
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	140 657
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	112 893
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-19 642
Flux de trésorerie affectés activités de financement	-86 356
Incidence de la variation des taux de changes sur les liquidités	988
TRESORERIE AU 31-12-2023	148 540

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Le flux net affectés aux activités d'exploitation est positif et il se détaille comme suit.

	2023	2022
FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	1 627 763	1 305 634
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-1 188 180	- 1 093 212
Intérêts payés	-39 069	- 26 621
Impôts, droits, taxes et versements assimilés	-93 305	- 48 307
Primes d'assurance déboursées	-5 720	- 6 429
Autres Flux affectés à l'exploitation	-188 596	- 40 808
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Exploitation	112 893	90 257

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus :

1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de « LTA » par les agences locales et à l'étranger.

2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.

3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.

4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.

5/ Des paiements au personnel ou pour leur compte.

6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.

7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.

8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour les révisions générales des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et l'acquisition d'autres immobilisations corporelles.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

**NOTES AUX ENGAGEMENTS
HORS BILAN**

Exercice clos au 31 décembre 2023

1- Engagements reçus

Cautions bancaires reçues des fournisseurs : 2 684 098 DT

2- Engagements donnés

2.1 Caution au profit de l'Etat tunisien au titre de crédits accordés à Tunisair Express :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Encours au 31/12/2023
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044 KDT	7 521 KDT

2.2 - Cautions solidaires avec l'Etat Tunisien au profit de la Banque Zitouna et Al Baraka Bank au titre de crédits accordés à TunisAir Express :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Encours au 31/12/2023
Banque Zitouna	29/10/2019	46 000 KDT majoré de 12% d'intérêts par an	83 333 KDT
Al Baraka Bank	26/10/2019	10 000 K USD majorés de 4 157 KUSD d'intérêts	98 547 KDT
Al Baraka Bank	26/10/2019	28 700 KDT majorés de 23 877 KDT d'intérêts	

*ces montants correspondent à la somme des encours impayés en principal+ intérêts

2.3 Cautions données à diverses banques en garantie des crédits obtenus par le personnel navigant pour le financement d'investissement dans des CEA.

Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2023 à environ 23 millions de dinars.

2.4- L'engagement au titre de la location des cinq avions SLB :

MSN	Engagement Contractuel	Reste des loyers au 31/12/2023 en KUSD	Le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en KUSD		
			A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
MSN 10575	49 087	40 812	4 091	16 362	20 359
MSN 10631	50 833	42 714	4 236	16 944	21 534
MSN 11070	58 864	53 141	4 905	19 621	28 614
MSN 11137	56 951	51 810	4 746	18 984	28 080
MSN11621	59 637	57 566	4 970	19 879	32 717

3. DETTES ASSORTIES DE GARANTIES :

3.1- Hypothèques d'avions et garanties de l'Etat

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2022	Encours au 31/12/2023
					Garanties Données par Tunisair	Garanties par l'Etat		
4 ^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	7 287 269,84	4 066 267,56
5 ^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	8 095 771,40	4 878 803,40
Avances sur commandes d'avions	Amen Bank	USD	20 000 000,00	24-déc-14		crédit garanti par l'Etat	8 000 000,00	6 500 000,00
6 ^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	15 257 488,77	11 701 069,63
1 ^{er} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	34 930 994,11	27 656 434,87
2 ^{ème} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	37 279 716,39	29 909 555,98
Rééchelonnement Impayés 2020-2021 Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	22 447 566,526	28-dec-22		crédit garanti par l'Etat	21 673 512,526	12 384 864,526
Rééchelonnement encours non échu 2020-2021 Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	60 929 109,141	28-dec-22		crédit garanti par l'Etat	60 929 109,141	60 929 109,141
Crédit d'Exploitation DGF	Attijari Bank	TND	10 000 000,000	22-mai-18		crédit garanti par l'Etat	10 000 000,000	10 000 000,000

Maintenance Réacteurs 2018	Banque Zitouna	TND	25 000 000,00	11-juin-18		crédit garanti par l'Etat	5 599 971,184	0,000
Maintenance Réacteurs 2018	BH Bank	TND	10 000 000,00	16-août-18		crédit garanti par l'Etat	2 382 257,166	0,000
Maintenance Réacteurs 2018	UIB	TND	20 000 000,00	28-nov-18		crédit garanti par l'Etat	14 115 488,493	0,000
Maintenance réacteurs 2019	BH	EUR	10 000 000,00	02-juil-19		crédit garanti par l'Etat	3 757 714,28	8 070 785,70
PDP A320 N	BH	USD	6 000 000,00	30-oct-19		crédit garanti par l'Etat	6 000 000,00	6 000 000,00
Rééch 04 crédits 2019-2020	STB	USD	43 760 000,00	19-sept-2022		crédit garanti par l'Etat	43 760 000,00	43 760 000,00

3.2- Nouveaux engagements en 2023 :

Objet	Bailleur	Devis e	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2022	Encours au 31/12/2023
					Garanties Données par Tunisair	Garanties par l'Etat		
Restructuration à LT Crédit UIB	UIB	TND	18 536 000,000	21-dec-2022		crédit garanti par l'Etat	0,000	18 536 000,000
Restructuration à LT Crédit Amen Bank	Amen Bank	TND	41 705 000,000	03-janv-2023		crédit garanti par l'Etat	0,000	41 05 000,000

3.3- Passif de redevances couvert par des garanties bancaires :

Les garanties bancaires pour le paiement des redevances aéronautiques s'élèvent au 31 décembre 2023 à 5 414 KDT.

NOTES AUX PARTIES LIEES
Exercice clos au 31 décembre 2023

Opérations avec les sociétés du groupe : Montants exprimés en KDT

Sociétés	Prestations facturées par TUNISAIR	Observation	Prestations facturées à TUNISAIR	Observation
TUNISAIR TECHNICS	59 944		157 943	Travaux de maintenance des réacteurs et divers prestations
	40 996	Location moteur à travers TT		
A.I.S.A	-		-	
TUNISAIR HANDLING	16 112		25 602	Assistance Handling et autres
TUNISAIR EXPRESS*	156	Charges salariales et divers prestations	47	Charges salariales et divers prestations
TUNISIE CATERING	47	Divers prestations	33 528	
A.T.C. T	-		1 946	Formation
SCI ESSAFA	-		-	

*Hors facturation des billets et de loyer des avions

Soldes des sociétés du groupe selon les livres comptables (en KDT)

	TUNISAIR TECHNICS	TUNISAIR HANDLING	TUNISAIR EXPRESS	TUNISIE CATERING	A.T.C. T	AISA	AMADEUS	SCI ESSAFA
Fournisseurs et comptes rattachés	- 898 555	- 282 041	- 5 495	- 47 109	- 616	- 2 673	- 10	
Fournisseurs factures non parvenues								
Clients et comptes rattachés			18 822					
Clients Factures à établir								
Sociétés du groupe et associés	911 525	312 390		3 759		815	619	

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air – Tunisair SA

I-Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 septembre 2025 , nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » - SA, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023 faisant ressortir un total de 2 722 929 KDT, l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 282 710 KDT et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 148 540 KDT, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de l'Air « Tunisair » -SA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces éléments probants ont mis en évidence les réserves suivantes :

2.1. Limitations à l'étendue de nos travaux :

Nos travaux d'audit ont été limités par ce qui suit :

- Le système d'information mis en place par la société TUNISAIR-SA du point de vue, paramétrage, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit, comporte des insuffisances qui impactent les procédures et les processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Dans ce cadre, l'examen des comptes clients, des comptes des revenus et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures adoptées présentent des insuffisances associées au système d'information lié à l'émission des titres de transport, à la comptabilisation, à la facturation et au contrôle des encaissements. Cette situation a entraîné des difficultés de justification et d'apurement des créances et des dettes rattachées à la recette commerciale malgré les travaux engagés jusqu'à présent.

- La multiplicité des corrections introduites au niveau du système touchant les comptes de résultats et des comptes de bilan associé à la recette commerciale et qui sont dues essentiellement à la reprise des données au cours de l'exercice 2023 pour les titres de transport de la période 2020-2022, ainsi que l'indisponibilité de supports suffisants permettant de retracer et d'identifier lesdites opérations.

Ces insuffisances ont eu pour conséquence de restreindre l'étendue de nos diligences visant à s'assurer de la fiabilité de certaines informations financières présentées par la Société.

- Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société étant intervenue après le 31 décembre 2023, nous n'avons pas alors assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations, des stocks et des caisses en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs inscrites au bilan.

Ainsi, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, être nécessaires.

- L'absence d'un état détaillé et valorisé des risques associés aux affaires prud'homales. Le risque en cours y attaché a fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2023 à hauteur de 21 054 KDT estimée selon une approche forfaitaire uniforme appliquée indistinctement à l'ensemble des dossiers en cours.

Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours et l'absence de réponses des avocats sur nos demandes d'information sur les litiges en cours, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

2.2. Cession des moteurs des avions Boeing 737-500

Le poste immobilisations corporelles (Matériel de transport aérien et réacteurs) comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3 922 KDT (avec une valeur comptable nette nulle), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale TUNISAIR TECHNICS -SA en 2018 pour le compte de la Société à un acquéreur étranger.

Le produit de cette vente soit l'équivalent de 700 mille USD, demeure à la date de ce rapport non encaissé et non comptabilisé par la Société. Il figure par contre parmi les passifs de la filiale TUNISAIR TECHNICS-SA (encaissé et présenté sous forme de dette envers TUNISAIR -SA pour une valeur de 1,7 millions de dinars).

Il convient également de noter que la Société aurait de sa part un dû à sa filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, qui correspond à l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion qu'elle a effectuée pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas encore statué sur ce processus de transfert et de cession d'immobilisations.

La régularisation de cette situation aura un impact positif sur les capitaux propres puisque le produit de la vente des deux moteurs sera comptabilisé en « Résultats Reportés ».

2.3. Maintenance des Moteurs des avions A320 de type CFM56-5A

En vertu d'un accord conclu entre TUNISAIR-SA et sa filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, cette dernière a été chargée de réaliser une opération de maintenance de 6 moteurs d'avions

appartenant à TUNISAIR-SA. À son tour, TUNISAIR TECHNICS -SA, a fait intervenir un intermédiaire pour l'exécution de l'opération de maintenance chez un prestataire des travaux, et ce, contre une rémunération de l'ordre de 35,6 millions USD.

Un différend financier entre l'intermédiaire et TUNISAIR TECHNICS -SA sur les sommes dues et sur les modalités de paiement a conduit à la saisie de deux (2) réacteurs appartenant à la société TUNISAIR-SA.

Ce différend a été soumis devant les tribunaux. Il reste non résolu au moment de la rédaction de ce rapport.

Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale TUNISAIR TECHNICS -SA n'ont pas été estimées et reflétées dans les états financiers.

2.4. Comptes clients et comptes rattachés

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » enregistre des soldes clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés. Ces soldes se détaillent à la date de ce rapport comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés	:	48 189 KDT
Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés	:	76 811 KDT

À la date de ce rapport d'audit, la Société était encore en train de justifier ces soldes.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui, le cas échéant, s'avèrent nécessaires.

2.5. Liquidités & équivalents de liquidités

Les états de rapprochement bancaires font apparaître des suspens qui sont en cours de justification par la société. Ces suspens se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Encaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par la Banque	Encaissements non comptabilisés par la Banque
2021 et antérieurs	19 525	17 544	7 332	14 258
2022	10 631	3 625	1 220	4 060
2023	20 998	9 576	7 434	17 109
Total	51 154	30 745	15 986	35 427

Par ailleurs, des comptes bancaires totalisant un solde débiteur de 5 055 KDT et un solde créditeur de 3 964 KDT ne sont pas matérialisés par des états de rapprochements bancaires.

De plus, les comptes de virements internes présentent des soldes non justifiés débiteurs et créditeurs respectivement pour 4 060 KDT et 230 KDT.

La Société poursuit les travaux de justification et d'apurement nécessaires. En l'état actuel, l'impact des redressements ne peut pas être appréhendé.

2.6. Les comptes des actifs et des passifs courants

2.6.1. Soldes des comptes réciproques avec les filiales

L'examen des soldes des comptes réciproques de la société avec les sociétés filiales a mis en évidence des écarts non justifiés pour un montant de 5 737 KDT en valeur absolu par rapport aux soldes des comptes d'actif et un montant de 1 305 KDT en valeur absolu par rapport aux soldes des comptes de passif.

La justification et l'apurement de ces écarts pourraient avoir un impact sur les comptes que nous ne sommes pas en mesure de déterminer.

2.6.2. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)

La dette de la Société envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA) s'élève à la date du 31 décembre 2023 à 1 311 658 KDT. Cela représente essentiellement l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances aéroportuaires revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers ci-joints ne prennent pas en compte les intérêts de retard que l'office pourrait éventuellement facturer à la société.

2.6.3. Comptes non justifiés

Les deux rubriques « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » enregistrent certains comptes non justifiés qui se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Actifs	Passifs
Fournisseurs d'exploitation	-	8 726
Personnel & comptes rattachés	7 798	3 703
Etat – impôts & taxes	1 486	5 714
Autres comptes d'actifs et de passifs courants	60 847	77 455
EMD *	-	36 156
YQ	-17 231	-
Recettes commerciales « BSP » **	46 511	-

* Ce solde comporte un montant de 34 037 non apuré qui remonte à des exercices antérieurs.

** Le traitement comptable de ce solde est en progression continue avec les encaissements reçus au cours des exercices postérieurs à la date de clôture.

Nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur ces comptes.

2.7. Déficit du fonds social

A la date 31 décembre 2023, la réserve pour fonds social figurant dans les capitaux propres présente un solde anormalement négatif de 4 701 KDT. De plus, les emplois enregistrés à l'actif, associés au fond social, s'élèvent à 4 589 KDT. Il en résulte un déficit de 9 289 KDT qui a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres de la société, et ce, en l'absence de bénéfices distribuables permettant d'affecter une quote-part annuelle au fonds social.

Cette situation gagnerait à être régularisée.

3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la société sont négatifs à hauteur de 1 759 710 KDT. Le fonds de roulement de la société est également négatif de 2 207 424 KDT.

Dans ces conditions, TUNISAIR-SA pourrait être considérée comme se trouvant dans une situation compromise au sens de la loi 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.

Toutefois, il convient de souligner que la Société et ses principaux actionnaires sont conscients de la nécessité de régulariser cette situation. A cet effet, un plan de restructuration est actuellement en cours d'approbation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre les problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1. Risque de continuité d'exploitation

4.1.1. Risque identifié

Comme il est indiqué au paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables), le Conseil d'administration a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe s'appuie sur l'amélioration de son chiffre d'affaires en 2023, une politique tarifaire dynamique et sa capacité à se refinancer pour faire face aux difficultés imposées.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, car elle repose sur les hypothèses et le jugement de la Direction et présente un risque inhérent lié à la réalisation des prévisions de trésorerie, qui demeure par nature incertaine.

4.1.2. Notre réponse

Nos diligences effectuées ont consisté à :

- Apprécier l'évaluation par la Direction des risques liés aux effets de la pandémie de Covid-19 et au contexte macro-économique sur les activités et les ressources financières de la société par rapport à notre propre compréhension de ces risques ;
- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de trésorerie ;
- Apprécier le caractère approprié des principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie à l'horizon de douze mois se rattachant à l'exploitation, aux investissements et leur financement au regard de notre connaissance du secteur, du marché, du contexte macro-économique, de la Société et des intentions de la Direction ;
- Apprécier la cohérence du plan d'affaires utilisé dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation avec celui utilisé pour les tests de dépréciation des actifs ;
- Interroger la Direction sur les éventuels autres événements ou circonstances postérieurs au 31 décembre 2023 qui seraient susceptibles de remettre en cause les prévisions de trésorerie ; et
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées au niveau des notes aux états financiers.

4.2. Créances et recettes commerciales et opérations entre les sociétés du groupe

4.2.1. Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les créances provenant des recettes commerciales ainsi que celles provenant des opérations avec les sociétés du groupe s'élèvent à environ 1 275 618 KDT en valeur brute, pour un total net de bilan de 2 722 929 KDT.

L'évaluation de ces créances a été considérée comme un point clé de l'audit, en raison des incertitudes entourant certaines hypothèses, notamment celles relatives à la probabilité d'encaissement. Ces incertitudes découlent, d'une part, des insuffisances constatées au niveau du système de contrôle interne, et, d'autre part, de l'impact significatif qu'une dotation ou une reprise de dépréciation de ces actifs pourrait avoir sur les comptes de la Société.

4.2.2. Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs comptables des créances, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et selon la nature de la créance concernée.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties des prestations rendues prend naissance après la constatation des revenus, on constitue une provision pour en tenir compte et le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté. Généralement, les créances sur les sociétés du groupe sont confirmées en grande partie par des procès-verbaux d'arrêté de soldes périodiques.

Les créances provenant des recettes commerciales sont encaissées dans leur majeure partie via le système « BSP » de l'IATA qui regroupe par bi-mensualité les montants encaissés par les agents revendeurs pour chaque compagnie et les montants dus à chaque compagnie. Ensuite, le BSP établit la balance et regroupe en une seule transaction financière les paiements de chacun. Ainsi, le système BSP peut être mis en parallèle avec la compensation bancaire.

5. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre avis sur les états financiers, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5.1. Opération SLB

La société a renforcé sa flotte par cinq avions réceptionnés jusqu'au 31 décembre 2023 et exploités dans le cadre de contrats de location « Sale and Lease Back ». Comme il est mentionné au niveau de la note n° 6.2.8 et la note 2.4 relative aux engagements hors bilan, ces contrats ont été considérés comme des contrats de location simple en raison de l'absence de facteurs évidents permettant de qualifier la nature du contrat (location simple ou location financement) au sens de la norme comptable tunisienne n°41. Par conséquent, ces avions ne figurent pas à l'actif et les loyers ont été comptabilisés en charges. Pour clarifier davantage cette situation, le conseil d'administration a décidé de solliciter l'avis du Conseil National de la Comptabilité.

5.2. Dossier de MAURITANIA Airways

Comme il est mentionné au niveau de la note n° 6.1.13, les « Provisions pour comblement de passifs des filiales » couvrent le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015, ayant reconnu la responsabilité de la société pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51%) en liquidation, pour un montant équivalent à 70,482 millions de dinars.

De son côté, la société a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir des créances qui lui reviennent, reconnues par l'administrateur de liquidation de la compagnie

« MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 49,378 millions de dinars.

L'affaire suit son cours à la date du présent rapport.

5.3. Congés à payer

L'état des congés à payer repris par le système de gestion des ressources humaines n'a pas permis une reprise fiable, exhaustive et correcte des données. Par conséquent, l'estimation des congés à payer de l'exercice a été effectuée sur la base des données de l'exercice 2021 en attente d'une réintégration fiable des données.

5.4. Créances sur cession des avions

Comme il est mentionné au niveau de la note n°6.1.8, la rubrique « Créances sur cession des avions » correspond aux créances relatives à la cession de deux avions retirés de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'un contrat de vente pour un montant total de 4 305 KDT.

Toutefois, la livraison des appareils vendus ne s'est pas concrétisée suite à un différend dans la valorisation des pièces prélevées de ces deux avions.

5.5. Rapatriement des produits des ventes en Algérie

La société TUNISAIR-SA poursuit encore les démarches relatives au rapatriement des produits de ses ventes en Algérie relatifs aux années antérieures pour un montant de 900 000

KDZD¹.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

¹ DZD : Dinar Algérien

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas de remarques particulières à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'autorité compétente a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent se fonder sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

9. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

9.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Notre examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées dans la gouvernance du système d'information de la société et la bonne gestion des opérations engagées (retard dans la comptabilité, retard dans l'établissement des états de rapprochement bancaires et d'autres non effectués, déclarations fiscales établies sur une base extra-comptable, correction manuelle des écritures intégrées, défaut d'apurement et de justification de certains soldes comptables, etc.).

9.2. Tenue des comptes des valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 06 décembre 2005, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

9.3. Autres obligations légales et réglementaires

- La société n'a pas respecté le délai légal de six mois après la clôture de l'exercice pour présenter ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet effet, en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 01 décembre 2025 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 30 décembre 2025 qui a décidé la continuité de l'activité de la société TUNISAIR-SA sans toutefois statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes issues influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers cumulées ;
- La société n'a pas établi les états financiers intermédiaires depuis 2013 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- Les cautions solidaires au profit de son Personnel Navigant auprès de diverses banques pour des crédits destinés au financement d'investissements en Compte Epargne en Actions (CEA) demeurent en vigueur à la clôture de l'exercice.
- La composition du conseil d'administration de la société ne comporte pas des administrateurs indépendants et ce en contradiction avec l'article 38 nouveau du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, les statuts de la société et le Décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ;
- La société nous a informé de 18 plaintes judiciaires additionnelles par rapport à celle

indiquées dans notre dernier rapport qui ont fait l'objet d'une révélation au Procureur de la République ;

- Notre rapport spécial fait état de l'existence d'opérations interdites au regard des dispositions des articles 200 et 206 du CSC.

Tunis, le 08 Mai 2026

Les Co-Commissaires aux Comptes

Pr/ tgs CWG

WAJDI GEURFALA

Pr/ UAT

ABDELLATIF ABBES

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air – Tunisair SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre direction générale nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2023 :

➤ Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT

- 1.1. Mise en place d'un crédit à moyen terme le 31 Mai 2023 avec la Trésorerie générale de Tunisie pour un montant de 12 800 KDT, remboursable sur 3 ans dont une année de grâce pour le principal et l'intérêt, et dont la dernière échéance est fixée au 30 Mai 2026. La rémunération est fixée à 9%.
- 1.2. Signature d'un contrat de prêt le 21 Décembre 2022 avec l'UIB, portant sur l'encours restant du CMT investissement octroyé en 2018, pour un montant de 18 536 KDT. Ce contrat prévoit un remboursement mensuel sur 10 ans dont 2 ans de grâce en principal, avec une première échéance d'intérêts au 28 Février 2023 et une rémunération au TMM + 1,5%. En 2023, les intérêts payés se sont élevés à 1 624 KDT et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 18 536 KDT.
- 1.3. Signature d'un contrat de consolidation des prêts le 12 Avril 2023 avec l'Amen Bank pour un montant de 41 705 KDT, rémunéré au taux de TMM + 2%, destiné à la consolidation des échéances en principal des crédits échues et à échoir des crédits octroyés sur la période allant de 2019 à 2021. Ce contrat prévoit un remboursement mensuel sur 10 ans dont 2 ans de grâce et dont la première échéance d'intérêts est le 08 Juin 2023. En 2023, les intérêts payés se sont élevés à 2 456 KDT et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 41 705 KDT. Les crédits objets de consolidation se détaillent comme suit :

Montant en monnaie de l'opération	Monnaie	Date fin prévue	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2022 en monnaie de l'opération
9630	TND	25/12/2024	TMM+ 2%	6 785
1101	TND	25/08/2024	TMM+ 2%	724
25097	TND	14/03/2024	TMM+ 2%	14 013
1587	TND	14/06/2024	TMM+ 2%	968
2184	TND	25/01/2025	TMM+ 2%	1 641
10654	TND	01/12/2022	TMM+ 2%	7 610
1621	TND	03/10/2023	TMM+ 2%	1 621
7826	TND	05/10/2025	TMM+ 2%	7 826
517	TND	25/02/2022	TMM+ 2%	517
Total				41 705

- 1.4. Mise en place, au cours de l'exercice 2023, des 3ème, 4ème et 5ème tirages sur le crédit à moyen terme de 10 000 KEUR contracté auprès de la BH Bank en 2019. Ces tirages, remboursables trimestriellement sur une période de sept ans, se détaillent comme suit :

Date de déblocage	Montant (KEUR)	Intérêts payés en 2023	Encours au 31/12/2023 en KEUR
20/09/2023	1 308	EURIBOR (3 mois) + 3%	1 308
04/12/2023	2 520	EURIBOR (3 mois) + 3%	2 520
28/12/2023	1 150	EURIBOR (3 mois) + 3%	1 150

- 1.5. Une avance d'un montant de 7 000 KDT a été accordée le 29 décembre 2023 dans le cadre d'un crédit à court terme dont le déblocage est intervenu le 1er février 2024. Cette avance a été intégralement remboursée à la date de déblocage dudit crédit. Les intérêts payés d'avance au titre de cette opération se sont élevés à 136 KDT au cours de l'exercice 2023.
- 1.6. Signature le 19 Décembre 2023 d'un avenant portant sur le report d'échéance d'un crédit contracté avec ATTIJARI BANK en Mai 2018, pour un montant de 10 000KDT, rémunéré au TMM + 1,75%, avec une dernière échéance au 01 Octobre 2024. L'encours à la fin de l'année s'élève à 10 000 KDT.
- 1.7. Mise en place, 31 Octobre 2023, d'un crédit à court terme avec Zitouna Banque pour un montant de 10 004 KDT destiné à financer des achats kérosène auprès de la SNDP, remboursable sur 12 mois dont 3 mois de grâce, produira des intérêts au TMM + 2,25% et dont la dernière échéance est fixée à 28 Octobre 2024.L'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 10 004 KDT.

Ces conventions et opérations n'ont pas été formellement soumises à l'autorisation explicite du Conseil d'administration. Néanmoins, ils ont fait l'objet d'une mention dans le plan de restructuration soumis au conseil d'administration.

- 1.8. La « Tunisair » a émis, le 15 novembre 2023, des billets de trésorerie souscrits par sa filiale « AMADEUS » pour un montant de 5 600 KDT, arrivant à échéance le 23 février 2024. Ces billets sont rémunérés à un taux fixe précompté de 10 %. En 2023, les intérêts

payés se sont élevés à 151 KDT.

II. Conventions et opérations relatives à des conventions antérieures

Il s'agit de conventions conclues antérieurement et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'année 2023

1. Convention de Crédits

➤ *Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT*

Les crédits en cours conclus antérieurement à l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2023 en monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2023 en monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2023 en TND
Citibank	EUR	36 573 129	12/02/2025	EURIBOR 3 mois + 0,65%	4 066 268	210 001	13 787 493
Citibank	EUR	37 358 045	30/04/2025	EURIBOR 3 mois + 0,65%	4 878 804	230 424	16 542 562
Citibank	EUR	40 491 903	28/11/2026	EURIBOR 3 mois + 0,57%	11 701 070	459 336	39 674 817
Citibank	EUR	87 693 925	24/08/2027	EURIBOR 3 mois + 0,57%	29 909 556	1 149 115	101 414 331
Citibank	EUR	86 537 231	08/06/2027	EURIBOR 3 mois + 0,57%	27 656 435	1 097 695	93 774 674
Amen bank	TND	9 629 702	25/12/2024	TMM+ 2%	-	107 250	-
Amen bank	TND	1 101 005	25/08/2024	TMM+ 2%	-	10 820	-
Amen bank	TND	25 097 468	14/03/2024	TMM+ 2%	-	177 866	-
Amen bank	TND	1 586 764	14/06/2024	TMM+ 2%	-	13 443	-
Amen bank	TND	2 183 568	25/01/2025	TMM+ 2%	-	51 471	-
Amen bank	TND	10 654 000	01/12/2022	TMM+ 2%	-	-	-
Amen bank	TND	1 621 000	03/10/2023	TMM+ 2%	-	27 397	-
Amen bank	TND	7 826 000	05/10/2025	TMM+ 2%	-	241 378	-
Amen bank	TND	516 946	25/02/2022	TMM+ 2%	-	-	-
Amen Bank	USD	20 000 000	31/12/2021	LIBOR 6 mois + 1,8%	6 500 000	286 116	19 927 050
Amen Bank	EUR	19 048 256	25/11/2021	EURIBOR 3 mois + 1,5%	-	11 063	-
BIAT	USD	25 000 000	30/11/2021	LIBOR (3 mois) +1,5%	-	9 471	-
BNA	USD	30 000 000	24/12/2021	LIBOR (3 mois) +1,5%	625 000	122 669	1 916 063
CA-CIB	EUR	27 983 701	28/04/2023	EURIBOR 3 mois + 0,54%	-	13 176	-

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2023 en monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2023 en monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2023 en TND
Banque Zitouna	TND	6 985 304	19/08/2023	9,75%	-	62 577	-
Banque Zitouna	TND	7 296 592	28/10/2023	9,79%	-	108 611	-
Banque Zitouna	TND	10 710 000	28/11/2023	9,77%	-	158 992	-
Banque Zitouna	TND	1 396 841	28/02/2023	-	-	49 960	-
Banque Zitouna	TND	1 365 855	28/02/2023	-	-	50 946	-
Banque Zitouna	TND	1 597 309	28/02/2023	-	-	9 078	-
Banque Zitouna	TND	890 656	28/02/2023	-	-	30 342	-
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	4 695 488	07/12/2024	TMM+ 2,25%	2 274 401	290 782	2 274 401
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	1 231 187	07/02/2025	TMM+ 2,25%	690 741	83 323	690 741
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	3 117 927	07/03/2025	TMM+ 2,25%	1 868 260	419 421	1 868 260
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	1 790 988	03/01/2025	TMM+ 2,25%	936 550	116 518	936 550
Pool ATTIJARI-UIB-BNA-ATB	TND	22 447 567	15/04/2025	TMM+ 1,5%	12 384 865	1 656 481	12 384 865
Pool ATTIJARI-UIB-BNA-ATB	TND	60 929 109	20/04/2032	TMM+ 1,5%	60 929 109	5 816 394	60 929 109
Attjiari Bank	TND	10 000 000	01/10/2023	TMM+ 1,75%	-	961 478	-
BH Bank	USD	6 000 000	08/10/2028	LIBOR + 2,5%	6 000 000	329 862	18 394 200
BH Bank	TND	10 000 000	30/11/2023	TMM+ 2%	-	147 714	-
BH Bank	TND	1 253 470	31/12/2023	TMM+ 2%	-	28 255	-
BH Bank	TND	1 845 712	30/09/2026	TMM+ 2%	1 708 579	183 464	1 708 579
BH Bank	TND	616 493	30/09/2026	TMM+ 2%	570 695	61 279	570 695

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2023 en monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2023 en monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2023 en TND
BH Bank	EUR	2 300 000	31/01/2029	EURIBOR 3 mois + 3%	1 725 000	103 036	5 848 957
BH Bank	EUR	1 622 000	14/06/2029	EURIBOR 3 mois + 3%	1 274 429	65 148	4 321 205
STB	USD	2 692 406	31/12/2023	Libor 1 M + 1,5%	1 570 570	182 046	4 814 897
STB	USD	43 760 000	31/12/2033	Libor 3 M + 2,5%	43 760 000	1 219 027	134 155 032
STB	TND	276 540	31/05/2023	TMM+ 2%	-	1 836	-
STB	TND	92 180	31/05/2023	TMM+ 2%	-	612	-
STB	TND	254 115	30/11/2023	TMM+ 2%	-	7 879	-
STB	TND	84 705	30/11/2023	TMM+ 2%	-	2 626	-
Crédit de Trésor	TND	8 800 000	31/12/2024	3%	8 800 000	-	8 800 000
Crédit de Trésor	TND	26 553 000	29/02/2024	1%	23 250 528	-	23 250 528
Crédit de Trésor	TND	20 600 000	30/11/2024	3%	20 600 000	-	20 600 000
Crédit de Trésor	TND	2 600 000	03/03/2025	7%	2 600 000	-	2 600 000
Crédit de Trésor	TND	2 600 000	03/03/2025	7%	2 600 000	-	2 600 000
Crédit de Trésor	TND	6 250 000	03/03/2025	7%	6 250 000	-	6 250 000
Crédit de Trésor	TND	3 000 000	03/03/2025	7%	3 000 000	-	3 000 000
Crédit de Trésor	TND	6 150 000	03/03/2025	7%	6 150 000	-	6 150 000
Crédit de Trésor	TND	4 000 000	30/05/2025	8,80%	4 000 000	-	4 000 000
Etat	TND	40 000 000	28/02/2027	3%	20 946 321	-	20 946 321
TFB	USD	10 000 000	23/12/2022	LIBOR 3 mois + 1,5%	-	-	-

- Les montants inférieurs à 5 000 KDT sont relatifs à des reports des échéances impayées ou des tirages sur des lignes de crédits supérieures à 5 000 KDT.

2. Conventions avec les filiales

2.1. *Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS-SA*

Conformément au contrat de maintenance aéronefs et achats de services signé le 04 octobre 2023 avec la filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, la société TUNISAIR TECHNICS-SA a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant total de 157 942 KDT au titre des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.

La société TECHNICS-SA a loué 4 moteurs pour le compte de la société TUNISAIR-SA pour un montant de 40 996 KDT. Cette opération n'est pas autorisée par le conseil d'administration.

Le montant facturé par la société TUNISAIR-SA à la société TUNISAIR TECHNICS-SA s'est élevé au cours de l'exercice 2023 à 59 943 KDT, dont 53 286 KDT correspondent à la refacturation d'un personnel de TUNISAIR-SA.

2.2. *Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING-SA*

Au cours de l'exercice 2023, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR HANDLING-SA un montant de 16 113 KDT, dont 14 233 KDT correspondent principalement à la refacturation d'un personnel de TUNISAIR-SA.

En 2023, la société TUNISAIR HANDLING -SA a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 25 602 KDT au titre de prestations assistances fournies aux avions.

2.3. *Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS-SA*

Au cours de l'exercice 2023, la société TUNISAIR EXPRESS-SA a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 10 064 KDT qui correspond principalement à des prestations de transport.

En 2023, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR EXPRESS-SA la charge de location d'avions pour un montant de 234 KDT conformément au protocole d'accord en date du 30 octobre 2012 ainsi que la rémunération d'une partie de son personnel pour un montant de 156 KDT.

2.4. *Conventions conclues avec TUNISIE CATERING-SA*

Au cours de l'exercice 2023, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISIE CATERING-SA un montant de 47 KDT.

La société TUNISIE CATERING- SA a facturé à la société TUNISAIR-SA son service catering au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 33 528 KDT.

La société TUNISAIR-SA a signé le 08 août 2023 un avenant aux conventions de prêts en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING-SA pour les conventions en date du 21 janvier 2016 portant sur un montant de 3 millions de dinars et un million de dinars avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Les caractéristiques de cet avenant se présentent comme suit :

Date avenant	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance	Principal impayé en KDT	Intérêts impayés en KDT	Montant de la dette rééchelonnée en KDT
08/08/2023	10/03/2024	10/09/2027	1 714	356	2 095
08/08/2023	10/03/2024	10/09/2027	571	131	712
Total			2 285	487	2 807

Également, la société TUNISAIR-SA a signé le 08 août 2023 deux avenants à la convention de prêt en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING-SA pour la convention en date du 25 octobre 2011 portant sur un montant de 1,8 millions de dinars avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Les caractéristiques de ces avenants se présentent comme suit :

Objet	Rééchelonnement	Montant de la dette échelonnée	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance	Restant dû au 31/12/2023
Avenant 1	Échéancier de principal	1 800	30/11/2023	28/10/2026	1700
Avenant 2	Échéancier des arrières des intérêts	1 749	30/11/2023	28/10/2026	1652

2.5. Conventions conclues avec l'A.T.C.T

La société TUNISAIR-SA a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société Aviation Training of Tunisia (A.T.C.T). Les factures émises par l'A.T.C. T au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à 1 946 KDT.

3. Soldes des sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR-SA (en KDT)

Le solde des comptes des sociétés du groupe TUNISAIR-SA au 31 décembre 2023, se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS	SCI ESSAFA
Fournisseurs et comptes rattachés	-898 555	-282 041	-5 495	-47 109	-616	-2 673	-10	-
Clients et comptes rattachés	-	-	18 822	-	-	-	-	-
Sociétés du groupe et associés	911 525	312 390	-	3 759	-	815	619	-
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	-	-	-	-
Encours du principal des prêts	-	-	-	3 986	-	-	-	-
Billet de trésorerie	-	-	-	-	-	-	5 600	-
Intérêts payés d'avance	-	-	-	-	-	-	82	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	0,38	-	-	-	-
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-	-	10 189	4 141

4. Conventions conclues avec l'Etat

La société TUNISAIR-SA a facturé, courant l'année 2023, les loyers au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 198 KDT, et ce en application des contrats conclus en date du 14 novembre 1991.

5. Garanties des dettes d'autrui

5.1. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par l'Etat Tunisien à sa filiale TUNISAIR EXPRESS-SA, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion CRJ900.

Ci –dessous la Caution fournie :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat au 31/12/2023
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044 KDT	7 521 KDT

5.2. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par la Banque Zitouna et Al Baraka Bank à sa filiale TUNISAIR EXPRESS-SA en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition de deux ATR72-500 en 2019.

Ci–dessous les Cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat au 31/12/2023*
Banque Zitouna	29/10/2019	46 000 KDT majoré de 12% d'intérêts par an	83 333 KDT
Al Baraka Bank	26/12/2019	10 000 KUSD majorés de 4 157 KUSD d'intérêts	98 547 KDT
Al Baraka Bank	26/12/2019	28 200 KDT majorés de 23 877 KDT d'intérêts	

* Ces montants correspondent à la somme des encours impayés en principal et intérêts

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration en date du 01 juillet 2019.

5.3. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par diverses banques au personnel navigant pour le financement des investissements en compte épargne en actions (CEA). Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2023 à d'environ 23 millions de dinars.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 décembre 2025 n'a pas approuvé ces opérations.

III. Obligations et engagement de la société envers les dirigeants (Chiffres en dinars)

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1.1. Président Directeur Général

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général ont été fixés par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 23 septembre 2021 et se présentent comme suit :

- Un salaire de base de 900 dinars ;
- Une indemnité de logement de 200 dinars ;
- Une indemnité de responsabilité de 4 600 dinars ;
- Une indemnité familiale allouée selon la réglementation interne en vigueur ;
- Une voiture de fonction et 500 litres de carburant mensuel ;
- Des cartes de recharge téléphonique de 120 dinars attribuées trimestriellement.

1.2. Secrétaire Général

Les éléments de rémunérations du Secrétaire Général sont fixés par le statut de la société, il

perçoit par ailleurs une indemnité mensuelle de 300 dinars fixée par référence à la correspondance du Secrétaire Général au Gouvernement en date du 19 avril 2004.

1.3. Directeur Général Adjoint Commercial et Directeur Général Adjoint Technique

Ces deux postes sont occupés par intérim par des membres du personnel de la société dans l'attente d'une nomination officielle par le Gouvernement. Pour ces raisons, à part leurs rémunérations statutaire, ces derniers n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité additionnelle liée à l'occupation de ces postes.

1.4. Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire réunie en 30 décembre 2025 a fixé les montants de jetons de présence au titre de l'exercice 2022 comme suit :

- Pour les membres représentant de l'Etat Tunisien : Le montant annuel par membre a été arrêté à 5 000 DT ;
- Pour les membres représentant les entreprises publiques : Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 DT ;
- Pour les membres représentant les petits porteurs : Le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 188 DT.

Par ailleurs, certains administrateurs ont bénéficié en 2023 de la gratuité des billets de transport en se basant sur l'ordre gouvernemental n°174 du 22 septembre 2003. Ces attributions sont contraires aux dispositions de l'article 206 du CSC et les dispositions de la loi n°2018-46 du 1^{er} août 2018. Le nombre des billets octroyés en 2023 s'élève à six dont deux ont été intégralement remboursés.

1.5. Comité permanent d'audit

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 décembre 2025 a fixé le montant de jetons de présence alloués aux membres du comité permanent d'audit à 500 DT par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3 000 DT par membre.

2. Les obligations et engagements de la société TUNISAIR-SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en DT) :

	Le Président Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	103 180	-	108 794	(i) 5 027
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de Travail				
Total	103 180	-	108 794	5 027

(i) La dette constatée en passif concerne le solde des congés à payer

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 08 Mai 2026

Les Co-Commissaires aux Comptes

Pr/ tgs CWG

WAJDI GEURFALA

Pr/ UAT

ABDELLATIF ABBES